

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de pouvoirs : 3
Date de la convocation : 27 mars 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le NEUF AVRIL, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s : M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSSSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Daniel MOUTARD - M. Christian CARRERE - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Erwan ALLÉE - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE.

Pouvoirs :

M. Thierry TATONI, pouvoir à M. Virgile VAN ZELE
M. Christian TEULADE, pouvoir à M. Thierry DAYRE
Mme Marylin FLAMAIN, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME

Excusé : M. Yves RINCK

Absente : Mme Anne TAILLEUX

Est désigné comme Secrétaire de séance : M. Thierry DAYRE

2025 - 04 - 41 / AFFAIRES FINANCIERES - SUBVENTIONS CONVENTIONNELLES
Subvention au profit de l'Association ANAIS - année 2024

RAPPORTEUSE : Mme Marie-Christine LAURENT

Conformément aux années précédentes, la Ville de NYONS propose de conventionner avec l'Association A.N.A.I.S. pour la gestion du Point Accueil de Jour situé au n°4 de la rue Gambetta, au titre de l'exercice 2024.

Afin de permettre à l'Association d'exercer ses missions d'accueil social dans de bonnes conditions, il est proposé de verser une subvention de **10 000 €** pour l'exercice 2024.

Le bilan des activités 2024 est retranscrit en annexe de la convention.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'Accueil de Jour avec l'Association A.N.A.I.S. pour l'année 2024.
- d'approuver le versement d'une subvention de 10 000 € au profit d'A.N.A.I.S.

Cette dépense sera imputée à l'article 65748-1 du budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'Accueil de Jour avec l'Association A.N.A.I.S. pour l'année 2024.

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention de 10 000 € au profit d'A.N.A.I.S.

Thierry DAYRE
Secrétaire de séance



Pierre COMBES
Maire de NYONS

